

Qui maîtrise le résultat?

L'IA et la nouvelle économie des logiciels

Auteur



Robert M. Almeida
Gestionnaire de portefeuille
et stratège en placements mondiaux

En résumé

- L'intelligence artificielle (IA) peut prendre le contrôle de l'écran et d'une grande partie du flux de travail, sans nécessairement capter la valeur économique sous-jacente.
- Un système d'enregistrement ne constitue pas automatiquement un avantage concurrentiel durable. Ce qui compte, c'est de savoir si une application, après l'intégration de l'IA, produit toujours un résultat exact, autorisé et vérifiable.
- Comme l'IA influe différemment sur les flux de travail, même au sein d'une même société, elle fait de l'investissement dans les logiciels une question de sélection de titres.

Pour la plupart d'entre nous, un logiciel se résume à ce que nous voyons à l'écran. Nous ouvrons une session, parcourons les menus, saisissons des renseignements et cliquons sur Soumettre. Si un agent d'IA peut faire tout cela pour nous, il est tentant de conclure que le logiciel sous-jacent perdra de sa valeur. Dans l'ensemble, c'est ce que les marchés financiers ont intégré dans les cours.

Ce sera parfois le cas. Mais cette conclusion ne s'applique pas partout.

Pendant une bonne partie des trois dernières années, la stratégie de placement axée sur l'IA semblait simple : détenir des actions de sociétés fournissant des infrastructures rares et attribuer une valeur moindre aux entreprises exposées aux perturbations. Cette première phase a récompensé l'exposition thématique, l'envergure et la rareté. La prochaine étape pourrait être plus difficile.

Plus tôt cette année, nous avons soutenu que les simples dépôts de données et les flux de travail répétitifs étaient plus à risque, tandis que les logiciels conçus autour de la confiance, de la conformité et de la responsabilité semblaient mieux placés pour durer. Nous sommes toujours de cet avis. Toutefois, les travaux que poursuit l'équipe du secteur de la technologie de MFS laissent penser que la catégorie des « systèmes d'enregistrement » est peut-être trop large pour servir de ligne de démarcation. Il vaut mieux se demander ce que le système apporte une fois que l'IA a pris le contrôle de l'écran. Comme toujours, tout revient à savoir qui captera la valeur économique.

L'écran n'est pas toujours le produit

Au risque de simplifier à outrance, les logiciels d'entreprise remplissent trois fonctions :

- 1) garder une trace de ce qui s'est passé, 2) faire cheminer le travail dans l'organisation et 3) appliquer les règles qui confèrent un caractère officiel au résultat.

L'IA est particulièrement apte à accomplir une grande partie de la deuxième fonction : prendre le contrôle de l'écran et, de plus en plus, exercer un certain jugement. Un agent d'IA peut recueillir des renseignements, acheminer une tâche et déclencher une action sans qu'une personne ouvre l'application, ce qui permet d'utiliser le logiciel sans passer par son interface utilisateur. Mais contourner l'interface ne signifie pas nécessairement que le logiciel perd toute sa valeur.



La paie en offre un bon exemple. Un agent d'IA peut être en mesure d'expliquer un chèque de paie ou d'amorcer une modification demandée par un employé. Toutefois, le système de paie doit tout de même accomplir le travail qui assure la fiabilité du résultat : calculer le montant dû, appliquer les règles pertinentes, vérifier les autorisations, créer une piste d'audit et officialiser le paiement. Le client ne paie pas seulement pour obtenir une réponse. Il paie pour obtenir un résultat fiable et constant.

En revanche, lorsque l'IA maîtrise le flux de travail et son contexte élargi, un système d'enregistrement peut devenir un simple classeur. Autrement dit, il reste nécessaire, mais ne constitue plus un avantage concurrentiel durable. Pourtant, un grand livre ou un système couvrant le processus de l'approvisionnement au paiement pourrait voir son interface contournée tout en conservant une valeur économique attrayante, car la précision de sa logique, les autorisations et le pouvoir de rendre les opérations officielles demeurent indissociables du produit.

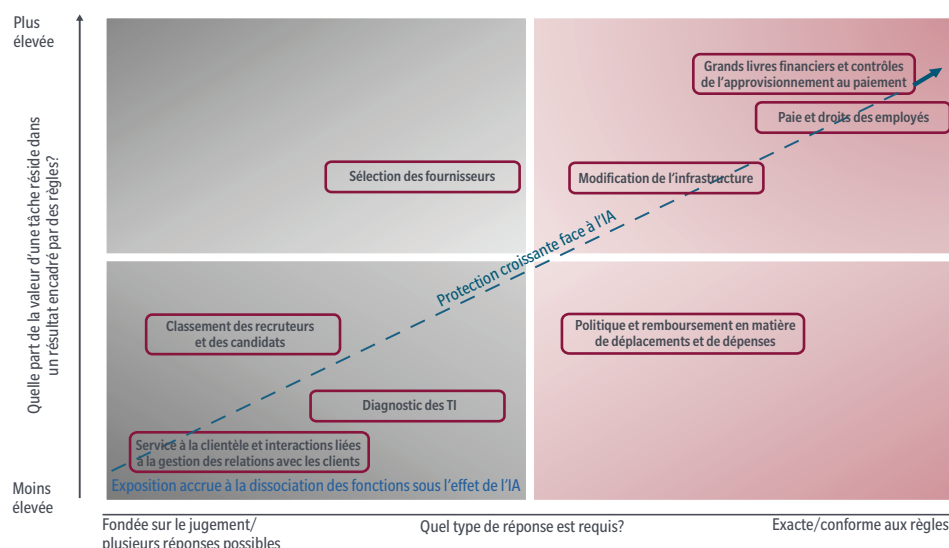
Ce qui compte, c'est la tâche, pas l'étiquette

C'est pourquoi des généralisations comme « les logiciels sont vulnérables » ou « les systèmes d'enregistrement sont protégés » sont trop simplistes. Une même application peut comprendre à la fois des flux de travail exposés aux perturbations liées à l'IA et d'autres qui y résistent.

Il vaut mieux prendre pour unité d'analyse la tâche accomplie. Le client a-t-il besoin d'une réponse plausible ou exacte? Qui doit s'y fier? Est-il facile de reproduire la logique et le contexte? Le logiciel se limite-t-il à donner des conseils ou peut-il aussi approuver et exécuter l'opération?

La figure 1 présente les flux de travail des logiciels selon deux dimensions : 1) la nature de la réponse, selon que la tâche admet plusieurs réponses plausibles ou exige une réponse exacte et conforme aux règles, et 2) la part de la valeur de la tâche qui réside dans un résultat officiel encadré par des règles. L'exposition à l'IA augmente généralement vers le coin inférieur gauche, et la protection face à l'IA, vers le coin supérieur droit. Il faut souligner que cette figure représente des flux de travail, et non des applications, des sociétés ou des catégories de logiciels.

Figure 1 : L'exposition à l'IA dépend du flux de travail, et non de la catégorie de logiciels



Alors qu'un indice de référence boursier inclut l'action d'une société parmi ses composantes, un investisseur qui s'appuie sur l'analyse fondamentale peut examiner, au sein de l'entreprise, la combinaison de flux de travail exposés aux perturbations liées à l'IA et de flux qui y résistent, puis soupeser les risques dans leur ensemble.



Un agent d'IA aura encore besoin des clés

Imaginons la situation suivante : un client conteste une facture. Un agent d'IA doit récupérer l'historique du client, examiner le contrat et la facture, déterminer si une correction est permise et établir qui peut l'approuver. Ensuite, un système disposant du pouvoir requis doit effectuer la modification voulue.

Le raisonnement à lui seul ne suffit pas. Un agent d'IA a besoin du contexte, d'une autorisation et de la capacité de concrétiser l'action.

Les fournisseurs de modèles apportent la capacité de raisonnement. Les fournisseurs d'applications apportent le sens, les règles et l'autorité requise pour exécuter les opérations. Les plateformes de données fournissent le contexte. Les plateformes plus vastes apportent la gestion des identités et la distribution. Aucun acteur ne possède aujourd'hui tous ces éléments. C'est pourquoi nous doutons qu'une seule société maîtrise l'ensemble des couches technologiques dans un avenir proche. La situation diffère de celle de certains pans de l'Internet 2.0, où la maîtrise des relations avec les clients et les effets de réseau ont concentré les bénéfices dans un petit nombre de pôles qui ont fortement influé sur les indices de référence boursiers.

Certains acteurs établis pourraient tirer des revenus du pouvoir dont ils disposent déjà. D'autres pourraient finir par tenir les registres en arrière-plan, tandis qu'un autre acteur maîtriserait les flux de travail et les relations avec les clients, et capterait une plus grande part de la valeur économique. Dans un cas comme dans l'autre, la catégorie des « logiciels » est trop vaste pour qu'on en tire une conclusion de placement globale.

Nous estimons que, pour les investisseurs, l'incidence de l'IA sur les logiciels représente de plus en plus à la fois un défi et une occasion en matière de sélection de titres.

Conclusion

La première phase de l'IA a récompensé l'exposition thématique, l'envergure et la rareté. La prochaine pourrait exiger une démarche plus difficile : établir le lien entre l'architecture des produits et la valeur économique, le pouvoir de fixation des prix, les marges et le rendement du capital.

Cela ne rend pas la gestion active facile. Les résultats récents le montrent clairement. Mais un indice ne peut pas distinguer un logiciel qui devient un classeur d'un logiciel qui continue de sous-tendre un résultat auquel le client doit pouvoir se fier. Un indice de référence comprend les deux. Notre travail consiste à déterminer quelles sources de revenus l'IA pourrait banaliser, lesquelles elle pourrait renforcer et quelles nouvelles sources de bénéfices une société peut réellement conserver.

À mesure que l'IA rend les réponses abondantes, l'actif rare pourrait bien être le pouvoir de transformer une réponse en une action à laquelle l'entreprise peut se fier.

L'IA pourrait prendre le contrôle de l'écran. Pour les investisseurs, la question est de savoir qui continue de maîtriser le résultat. ▲



Tous les placements comportent certains risques, notamment la possibilité de perdre le capital investi.

Les points de vue exprimés sont ceux du ou des auteurs et peuvent changer sans préavis. Ils sont fournis à titre indicatif seulement et ne doivent pas être considérés comme une recommandation d'achat d'un titre, une sollicitation ou un conseil en placement. Les prévisions ne sont pas garanties. Le rendement passé n'est pas garant du rendement futur.

RENSEIGNEMENTS MONDIAUX

Sauf indication contraire, les logos ainsi que les noms des produits et services sont des marques de commerce de MFS^{MD} et de ses sociétés affiliées, qui peuvent être déposées dans certains pays.

Distribué par : **États-Unis** – MFS Investment Management; **Amérique latine** – MFS International Ltd.

Veillez noter qu'en Europe et dans la région Asie-Pacifique, le présent document est réservé aux professionnels en placement et est destiné à un usage institutionnel seulement. Au Canada, le présent document est réservé aux clients institutionnels. Au Qatar, le présent document est réservé aux investisseurs avertis et aux particuliers à valeur nette élevée.

Note à l'intention des lecteurs du Canada : Publié au Canada par MFS Gestion de Placements Canada Limitée. **Note à l'intention des lecteurs du Royaume-Uni et de la Suisse** : Publié au Royaume-Uni et en Suisse par MFS International (UK) Limited (« MIL UK »), une société privée à responsabilité limitée inscrite en Angleterre et au pays de Galles sous le numéro 03062718, dont les activités de placement sont autorisées et réglementées par la UK Financial Conduct Authority. Le siège social de MIL UK, filiale indirecte de MFS^{MD}, se trouve au One Carter Lane, Londres (EC4V 5ER), au Royaume-Uni. **Note à l'intention des lecteurs européens (hors Royaume-Uni et Suisse)** : Publié en Europe par MFS Investment Management (Lux) s. à r. l. (MFS Lux), une entreprise autorisée en vertu des lois du Luxembourg en tant que société de gestion pour les fonds domiciliés au Luxembourg, qui offre des produits et des services de placement aux investisseurs institutionnels. Le siège social de cette société à responsabilité limitée se situe au 4, rue Albert Borschette, Luxembourg L-1246. Tél. : 352 2826 12800. Le présent document est réservé aux investisseurs professionnels (dans la mesure où les organismes de réglementation locaux le permettent). On ne doit pas s'y fier et il ne doit pas être distribué si cela contrevient à la réglementation locale; **Singapour** – MFS International Singapore Pte. Ltd. (CRN 201228809M); **Australie/Nouvelle-Zélande** – MFS International Australia Pty Ltd (« MFS Australia ») (ABN 68 607 579 537) détient le permis numéro 485343 pour la prestation de services financiers en Australie. MFS Australia est régie par l'Australian Securities and Investments Commission; **Hong Kong** – MFS International (Hong Kong) Limited (« MIL HK »), une société privée à responsabilité limitée inscrite auprès de la Hong Kong Securities and Futures Commission (« SFC ») et réglementée par celle-ci. MIL HK est autorisée à exercer des activités réglementées de négociation de titres et de gestion d'actifs, et peut fournir certains services de placement à des « investisseurs professionnels » au sens de la *Securities and Futures Ordinance* (« SFO »); **pour les investisseurs professionnels en Chine** – MFS Financial Management Consulting (Shanghai) Co., Ltd. 2801-12, 28th Floor, 100 Century Avenue, Shanghai World Financial Center, Shanghai Pilot Free Trade Zone, 200120, Chine, une entreprise chinoise à responsabilité limitée réglementée pour fournir des services-conseils en gestion financière; **Japon** – MFS Investment Management K.K. est inscrite à titre d'opérateur d'instruments financiers, Kanto Local Finance Bureau (FIBO) No. 312, membre de l'Investment Management Association du Japon. Comme les frais assumés par les investisseurs varient selon les circonstances (produits, services, période de placement, conditions du marché, etc.), le montant total et les méthodes de calcul ne peuvent être indiqués à l'avance. Tous les placements comportent des risques, y compris les fluctuations de marché, et les investisseurs peuvent perdre le capital investi. Avant de faire des placements, les investisseurs devraient obtenir et lire attentivement le prospectus et les documents indiqués dans l'article 37-3 de la Financial Instruments and Exchange Act; **Pour les lecteurs en Arabie Saoudite, au Koweït, à Oman et aux Émirats arabes unis (à l'exclusion du centre financier international de Dubaï et du centre financier international d'Abou Dhabi). Au Qatar, réservé aux investisseurs avertis et aux particuliers fortunés. À Bahrein, pour les investisseurs institutionnels seulement** : Les renseignements contenus dans le présent document sont strictement destinés aux investisseurs professionnels. Les renseignements contenus dans le présent document ne constituent pas et ne doivent pas être interprétés comme une offre, une invitation ou une proposition de faire une offre ou une recommandation de demander un produit, un service ou une stratégie de nature financière, ou un avis ou des conseils à cet égard. Même si nous avons pris grand soin de nous assurer que les renseignements contenus dans le présent document sont exacts, aucune responsabilité ne peut être assumée à l'égard de toute erreur ou omission ou de toute mesure prise sur la foi de ces renseignements. Vous ne pouvez reproduire, diffuser et utiliser le présent document (ou une partie de celui-ci) qu'avec le consentement de MFS International U.K. Ltd (« MIL UK »). Les renseignements contenus dans le présent document ne servent qu'à des fins d'information. Ils ne sont pas destinés au public et ne doivent pas être diffusés au public ni utilisés par celui-ci. Les renseignements contenus dans le présent document peuvent contenir des énoncés qui ne sont pas de nature purement historique, mais qui sont des énoncés prospectifs. Ceux-ci comprennent, entre autres, des projections, des prévisions ou des estimations de revenu. Ces énoncés prospectifs sont fondés sur des hypothèses, dont certaines sont décrites dans d'autres documents pertinents. Si vous ne comprenez pas le contenu du présent document, vous devriez consulter un conseiller financier autorisé. Veuillez noter que tous les documents envoyés par l'émetteur (MIL UK) ont été envoyés par voie électronique à partir de l'étranger. **Afrique du Sud** – Le présent document et les renseignements qu'il contient ne constituent pas une offre publique de titres en Afrique du Sud et, par conséquent, ne doivent pas être interprétés comme tels. Ce document ne doit pas être largement diffusé au public en Afrique du Sud. Le présent document n'a pas été approuvé par la Financial Sector Conduct Authority et ni MFS International (U.K.) Limited ni ses fonds ne sont enregistrés à des fins de vente au public en Afrique du Sud.